MOUEZ TI KEAR PLOUARZEL

plouarzel.mairie@wanadoo.fr

www.plouarzel.fr

n° 12

21 et 22 mars 2020

D'ar 21 ha 22 a viz Meurzh 2020

Frazenn ar sizhun

" Daoust pe chomo kreñv Avel ar virvidigezh Da c'hwezhañ hon startijenn War ar c'houmoul du, tu enep ? "

" Restera-t-il fort Le vent de vivacité Pour souffler notre énergie Sur les nuages noirs contraires ? "
(Angèle Jacq)

MAIRIE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE / KELEIER AN TI KER HA KKB

Depuis janvier, une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine. Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme : **gouvernement.fr/info-coronavirus**. Le 16 mars, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h, pour 15 jours minimum. Des dérogations sur attestation seront possible dans le cadre de :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

L'attestation de déplacement dérogatoire est téléchargeable ou peut être rédigée sur papier libre :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M. .....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....

.....

.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

☐ déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;

☐ déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);

☐ déplacements pour motif de santé;

☐ déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;

☐ déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à ....., le...../...../2020

(signature)

Objet trouvé : lunettes de vue à Porsman

Les personnes isolées et fragiles ayant des difficultés à se déplacer et ne disposant pas de liens familiaux ou amicaux à proximité, permettant l'approvisionnement en denrées alimentaires ou médicaments, peuvent s'adresser à la mairie au 02.98.89.60.07 aux heures d'ouvertures. Le CCAS dispose d'une liste de bénévoles volontaires pour apporter un soutient à ce public vulnérable.

PFCA : Dans le cadre du Covid-19 et vu les contraintes sanitaires et préconisations de l'ARS du Finistère, nous sommes dans l'obligation de mettre en application de nouvelles mesures de précautions strictes. L'accès aux salons funéraires est réservé à la famille proche. Les chambres funéraires doivent rester ouvertes. En tant que «services publics essentiels à la vie de la Nation», les opérateurs funéraires seront amenés à poursuivre leurs activités même si une mesure de confinement était décidée pour le reste de la population.

Les garages de Plouarzel rouvrent et sont joingnables par téléphone.

L'épicerie sociale mobile se fera sous forme de drive, **mercredi prochain**, sur le parking derrière la mairie. Vous devez passer commande avant au 07.82.79.41.00

CCPI : Zone de Kerdrioual, CS 10078, 29290 Lanrivoaré 02.98.84.28.65 accueil@ccpi.bzh

- **Fermeture des déchèteries sur Pays d'Iroise Communauté :** Toutes les déchèteries de Pays d'Iroise Communauté sont fermées jusqu'à la levée des mesures de confinement.
- **Collecte des conteneurs à textiles interrompue : l**'association Abi29 n'est pas en mesure d'assurer le vidage des conteneurs blancs Abi29-le Relai destinés à la collecte des textiles pendant la période de confinement. Afin d'éviter les débordements, merci de ne pas surcharger les conteneurs et de garder chez vous vos textiles et chaussures à donner
- **Le printemps arrive** et avec lui, le balai des tondeuses. Comment gérer ses déchets de tonte à domicile en période de confinement ? 3 solutions s'offrent à vous :
- les débris de pelouse sont un très bon paillage (pour les bas de hais, massifs, potager) à condition d'être étendus en fine couche (3 à 5 cm maximum) pour permettre le séchage. A chaque nouvelle tonte, il est possible de recouvrir le paillage de la tonte précédente ;
- Pour composter sa tonte dans un composteur, il est indispensable de la faire sécher au préalable pour éviter la fermentation ;
- Si votre tondeuse permet le mulching, c'est le moment ! Sinon, il est possible de retirer le panier de collecte des tontes et de laisser la pelouse sécher et se dégrader à l'étalé…

dechets@ccpi.bzh

VIE ASSOCIATIVE ET PAROISSIALE / BUHEZ AR GEVREDIGEZHIOU HA BARREZ

Toutes les manifestations sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

OLIMI 29 : En raison de la crise sanitaire en cours, l'assemblée générale de l'association Observatoire du Littoral des Iles et de la Mer d'Iroise prévue le samedi 28 Mars à 17 heures est reportée à une date ultérieure.

VIE SPORTIVE / SPORTOU

Toutes les rencontres sportives sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Randonnée Pédestre : Au vu de la situation sanitaire et des recommandations nationales, toutes les randonnées hebdomadaires sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

MEMENTO / EVIT DERC'HEL SOÑJ

***Mairie** : Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h/ 13h30-17h : Lundi : 8h30-12h / 14h30-17h ; mercredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h ; 02.98.89.60.07 ; Mairie – Plouarzel.Mairie@wanadoo.fr*

***Accès Internet** : Bibliothèque, centre multimédia, campings, mairie, office municipal de tourisme et complexes sportifs.*

Association ADMR Pays d'Iroise :	*02.98.89.67.89*
CCPI	*02.98.84.28.65*
***Capitainerie Aber Ildut** : 02.98.04.36.40 ou 06.31.93.58.71*	
***Médecin** : En cas d'urgence, appelez le 15*	
Dr Le Coz / Dr Kerisit.	*02.98.80.22.91*
Dr Lazennec	*02.98.89.34.95*
Pharmacie de garde	*32 37.*
Pharmacie du Corsen	*02.98.89.63.43*
Ambulance de la Pointe	*02.98.32.60.60*
Aides-soignants à domicile	*02.98.84.61.44*
***Pédicure Podologue** Mme Savina*	*02.98.89.33.42*
***Sophrologue** Mme Moreau*	*06.50.23.25.81*
Assistante sociale CDAS	*02.98.84.23.22*
***Sage-femme** Mme Le Reste*	*06.72.19.08.43*
***Réflexologue énergicienne** Mme Guquet*	*07.86.39.26.69*

Les demandes de textes à insérer dans le « Mouez Ti Kear » doivent parvenir avant jeudi midi à l'adresse : bulletin.plouarzel@orange.fr

Infirmiers	
Mmes Hamon / Le Coz	*02.98.84.09.91*
Mmes Pelle / Rannou	*02.98.89.67.86*
Mmes Begoc / Garnier	*02.98.89.39.70*
Cabinet de Kinésithérapie	
M. Guermont / Théréné / Mme Christophe	*02.98.89.60.10*
Mme Le Verge	*02.98.89.36.15*
Mmes Gragnic / Morvan/ Jaouen	*02.98.37.28.21*
***Cabinet d'Ostéopathie** :*	
M. Bellec	*06.59.42.89.19*
M. Vaillant	*02.98.37.28.21*
***Dentiste** M. Evain*	*02.98.89.63.36*
Orthophoniste	
Mme Kermorgant	*09.86.27.85.98*
Mme Calvez	*09.87.15.28.66*
Mme Poels	*09.82.59.82.41*
ENEDIS (service dépannage)	*09.726.750.29*
SPL Eau du Ponant	*02.29.00.78.78*
Taxis	
Jean-Yves Corolleur (Transport personne)	*06.08.61.04.31*
Trebaol Taxi (Transport médical assis)	*06.12.49.11.43*
Julie Taxi (Transport médical assis)	*06.67.21.21.43*